

main ? Si cela est vrai, il vaut mieux le savoir le plus tôt possible. Quant à moi, j'ai suivi attentivement ce débat, et je ne puis voter ce crédit, sans qu'on me fournisse des renseignements qu'on a tenus secrets jusqu'à présent. Le ministre nous a dit que son ingénieur avait fait l'inspection de cet ouvrage. Je conclus que c'est l'ingénieur de la "North Shore Navigation Co'y qui a fait ce travail ; ce n'est certainement pas un ingénieur du ministère. Cela étant vrai, on nous a certainement trompés à la dernière session, parce que l'ouvrage a été fait en partie par un compagnie particulière ; nous ne devons pas perdre de vue que nous inaugurons un système spécial. Peu importe les concessions forestières en question, ou qui a acheté ces dernières, mais je demande si le peuple du Canada va accorder de l'argent à chaque compagnie qui voudra acheter des limites forestières par tout le pays, qui aura l'intention d'établir une industrie, pour lui permettre de construire un quai pour son propre usage.

Accepterons-nous la parole d'un ingénieur que la compagnie aura chargé d'exécuter ces travaux ? Ne devons-nous pas nous en tenir exclusivement à l'opinion de l'ingénieur des Travaux publics qui, par l'intermédiaire du ministre, est responsable à la Chambre de tous les rapports qu'il peut faire ? Je dois dire à l'honorable ministre que nous avons le droit d'obtenir à ce propos des renseignements plus complets que ceux qu'il nous a fournis ce soir. Il nous faut cette partie de ces renseignements qu'il nous cache, intentionnellement ou non, je ne sais. Nous avons le droit de voir la correspondance qui se rapporte à cette réclamation de \$34,000. Si l'honorable ministre, en demandant ce crédit de \$25,000, nous avait dit franchement : Nous avons besoin de ce montant, parce qu'une certaine compagnie a commencé à construire un quai ; nous croyons que cette compagnie a exécuté un bon travail, et il nous faut \$25,000 pour l'indemniser des dépenses qu'elle a faites pour la construction de ce quai, et, l'an prochain, nous demanderons peut-être un crédit supplémentaire, si l'honorable ministre avait fait cette déclaration, cette discussion n'aurait pas eu sa raison d'être, ce soir. Quant à moi, je ne voterai certainement pas ce crédit de \$60,000—soit une dépense totale de \$85,000 sans avoir obtenu tous les renseignements nécessaires.

L'amendement de M. Taylor est rejeté sur la division suivante : pour 21, contre 35.

M. SAM. HUGHES : Je demande au ministre, en toute justice, de laisser cet item en suspens, jusqu'à ce qu'il ait déposé les plans sur le bureau de la Chambre. Nous en sommes arrivés à la conviction que nous avons accepté trop facilement la parole des ministres relativement à des travaux semblables à ceux-ci et des ouvrages de même nature exécutés à la Grande-Allée. Si on nous démontre que ce port pourra servir comme port de refuge, je suis convaincu que l'opposition n'hésitera pas à voter ce crédit. L'hono-

nable ministre voudra-t-il déposer ces plans ?

L'honorable M. HYMAN : Il me semble que cet item a été assez longuement discuté. Le comité sait que lorsqu'il s'agit des estimations du ministère des Travaux publics, il y a des centaines de plans, et qu'il est impossible de déposer ceux qui se rapportent à tel ou tel item. Si l'honorable député veut laisser adopter ce crédit, je n'ai aucune objection à lui faire voir les plans, demain.

Chemins de colonisation au Manitoba et au Nord-Ouest, \$25,000.

M. INGRAM : L'honorable ministre veut-il nous donner une idée des endroits où ces chemins seront construits ?

L'honorable M. HYMAN : Ce crédit se trouve dans ces estimations à la demande du ministère de l'Intérieur, qui a invoqué comme raison que les colons viennent en très grand nombre s'établir dans cette partie du pays, et que ces chemins sont nécessaires pour leur permettre de se rendre aux terres fédérales. Voici en quoi consisteront ces travaux : Territoires du Nord-Ouest : chemin depuis la rivière Athabaska jusqu'au petit lac des Esclaves—cette route sera rouverte et améliorée ; chemin de la tête du petit lac des Esclaves jusqu'à la rivière à la Paix—il est nécessaire d'améliorer cette route, et ces travaux coûteront \$15,000 ; réouverture et amélioration du chemin partant d'un point aux environs de Sprague et se dirigeant vers le nord, sur une distance de quelques milles, route suivie par les immigrants qui nous arrivent du Minnesota ; ce travail coûtera environ \$2,000 ; chemin entre le lac Winnipeg et le lac Manitoba pour l'utilité des nouveaux colons qui vont s'établir dans cette région ; cela nous coûtera \$3,000 ; nivellement du chemin partant d'un point quelconque sur l'embranchement de Prince-Albert, à l'ouest d'Erwood, jusqu'à un point au nord de la rivière à la Carotte ; il faudra dépenser \$5,000 pour cet ouvrage.

M. BLAIN : Comment ce crédit sera-t-il dépensé ? Ces travaux seront-ils adjugés à l'entreprise ou se feront-ils à la journée ?

L'honorable M. HYMAN : J'ignore si les fonctionnaires du ministère se sont occupés de cette question. J' imagine qu'il sera passablement difficile, vu les sommes peu considérables en jeu, d'accorder ces ouvrages à l'entreprise car, naturellement, les plans ne seront pas de nature à engager les entrepreneurs à se charger de l'exécution de ces travaux. Je ne doute pas, cependant, qu'il soit possible d'accorder à l'entreprise certains de ces ouvrages, mais j'ignore si l'on pourrait faire la même chose pour tous ces travaux.

M. SAM. HUGHES : Quant au chemin de la rivière à la Paix, je suppose qu'il s'agit de rouvrir l'ancienne route tracée lors de cette grande affluence de chercheurs d'or dans le district du Yukon. Je suis convaincu que si l'honorable ministre s'informe auprès